

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

SÉNAT

DEUXIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1981-1982

COMPTE RENDU INTEGRAL — 10<sup>e</sup> SEANCE

Séance du Vendredi 29 Janvier 1982.

## SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. ALAIN POHER

1. — Procès-verbal (p. 473).
2. — Demande de renvoi d'un projet de loi à une commission spéciale (p. 473).
3. — Transmission de projets de loi (p. 473).
4. — Candidatures à une commission spéciale (p. 474).  
*Suspension et reprise de la séance.*
5. — Nomination des membres d'une commission spéciale (p. 474).
6. — Dépôt d'une proposition de loi (p. 474).
7. — Dépôt d'un rapport (p. 474).
8. — Ordre du jour (p. 474).

## PRÉSIDENCE DE M. ALAIN POHER

La séance est ouverte à dix heures cinq.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

## PROCES-VERBAL

M. le président. Le compte rendu analytique de la séance d'hier a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

★ (1 f.)

— 2 —

## DEMANDE DE RENVOI D'UN PROJET DE LOI A UNE COMMISSION SPECIALE

M. le président. M. le président a reçu de M. le Premier ministre la lettre suivante :

Monsieur le président,

J'ai l'honneur de vous demander, en application de l'article 43, premier alinéa, de la Constitution, de bien vouloir envoyer pour examen à une commission spéciale le projet de loi de nationalisation qui vous est transmis ce jour.

Veillez agréer, monsieur le président, l'expression de ma haute considération.

Signé : PIERRE MAUROY.

— 3 —

## TRANSMISSION DE PROJETS DE LOI

M. le président. J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant modification de certaines dispositions du titre premier du livre cinquième du code du travail relatives aux conseils de prud'hommes.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 197, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (*Assentiment.*)

J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi de nationalisation, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale, aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution (urgence déclarée).

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 198, distribué et renvoyé, à la demande du Gouvernement, à une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (*Assentiment.*)

— 4 —

**CANDIDATURES A UNE COMMISSION SPECIALE**

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la nomination des membres de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi de nationalisation, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale, aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution (urgence déclarée) (n° 198, 1981-1982).

Il va être procédé à cette nomination conformément aux dispositions de l'article 10 du règlement.

La liste des candidats établie par les présidents des commissions permanentes a été affichée.

La séance est suspendue durant le délai réglementaire d'une heure.

(La séance, suspendue à dix heures dix, est reprise à onze heures quinze.)

**M. le président.** La séance est reprise.

— 5 —

**NOMINATION DES MEMBRES D'UNE COMMISSION SPECIALE**

**M. le président.** Je rappelle qu'il a été procédé à l'affichage de la liste des candidats aux fonctions de membre de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi de nationalisation considéré comme adopté par l'Assemblée nationale, aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution (urgence déclarée) (n° 198, 1981-1982).

Le délai fixé par le règlement est expiré.

Je n'ai reçu aucune opposition.

En conséquence, la liste est ratifiée et je proclame membres de cette commission spéciale :

MM. Maurice Blin, Pierre Ceccaldi-Pavard, Michel Charasse, Jean Chérioux, Auguste Chupin, Félix Ciccolini, Etienne Dailly, Henri Duffaut, Raymond Dumont, Jean-Pierre Fourcade, Jacques Habert, Daniel Hoeffel, Jacques Larché, Charles Lederman, Daniel Millaud, Josy Moinet, René Monory, Jacques Moutet, Bernard Parmentier, Richard Pouille, René Regnault, Pierre-Christian Taittinger, René Tomasini, Jacques Valade.

— 6 —

**DEPOT D'UNE PROPOSITION DE LOI**

**M. le président.** J'ai reçu de M. Georges Mouly une proposition de loi tendant à favoriser l'embauche des travailleurs handicapés et mutilés de guerre et à permettre aux établissements concernés une application effective du pourcentage fixe d'emplois obligatoires de cette catégorie de travailleurs.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 199, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (Assentiment.)

— 7 —

**DEPOT D'UN RAPPORT**

**M. le président.** J'ai reçu de M. Paul Girod, rapporteur pour le Sénat, un rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargé de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant statut particulier de la région de Corse : organisation administrative.

Le rapport sera imprimé sous le numéro 200 et distribué.

— 8 —

**ORDRE DU JOUR**

**M. le président.** Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée au mercredi 3 février 1982 :

**A quinze heures :**

1. — Eloge funèbre de M. Auguste Cousin.

**A vingt-deux heures :**

2. — Discussion du projet de loi de nationalisation, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale, aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution (urgence déclarée).

**Délai limite pour les inscriptions de parole dans un débat.**

Conformément à la décision prise par le Sénat le 28 janvier 1982, le délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale du projet de loi de nationalisation, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution (urgence déclarée) (n° 198, 1981-1982), est fixé au mardi 2 février 1982, à dix-sept heures.

**Délai limite pour le dépôt des amendements.**

Conformément à la décision prise le mardi 12 janvier 1982 par la conférence des présidents, en application de l'article 50 du règlement, le délai limite pour le dépôt des amendements à tous les projets de loi prévus au cours de la présente session extraordinaire, à l'exception des textes de commissions mixtes paritaires est fixé, dans chaque cas, à la veille du jour où commence la discussion, à dix-sept heures.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée à onze heures vingt.)

Le Directeur  
du service du compte rendu sténographique,  
ANDRÉ BOURGEOT.

## QUESTIONS ORALES

REMISES A LA PRESIDENCE DU SENAT LE 29 JANVIER 1982  
(Application des articles 76 à 78 du règlement.)

*Réseau routier secondaire : palliatifs aux causes d'accidents.*

183. — 29 janvier 1982. — **M. Pierre Tajan** rappelle à **M. le ministre d'Etat, ministre des transports**, que le réseau routier secondaire est particulièrement meurtrier puisque, d'une part, le nombre annuel des victimes d'environ 8 500 reste constant et, d'autre part, en 1981, dans le Tarn-et-Garonne, 78,6 p. 100 des accidents sont intervenus sur les chemins départementaux et sur les autres réseaux secondaires et ont provoqué 78 p. 100 des blessés et 64 p. 100 des tués. Il convient donc de renforcer toutes les dispositions tendant à réduire les causes d'accidents, notamment l'installation de panneaux signalisant les intersections et marquant les arrêts obligatoires aux carrefours. Il importe également, si le maintien de l'obligation du port de la ceinture de sécurité devait être maintenu, de l'assortir d'une autre obligation, celle incombant aux constructeurs d'automobiles d'installer dans les véhicules des appuis-tête qui, en cas d'accident, éviteraient des lésions cervicales génératrices de séquelles permanentes graves. Il lui demande en conséquence s'il entend rendre obligatoire la pose d'appuis-tête sur les sièges des véhicules.

*Bases de calcul des cotisations sociales des exploitants agricoles.*

184. — 29 janvier 1982. — **M. Roland du Luart** demande à **Mme le ministre de l'agriculture** quelles mesures compte prendre le Gouvernement pour déterminer des bases de calcul des cotisations sociales correspondant mieux aux revenus réels des exploitants agricoles. Il lui demande, à cet égard, s'il rentre dans les projets du Gouvernement de substituer progressivement le revenu brut d'exploitation à l'assiette actuelle des cotisations sociales. Concernant les zones d'élevage particulièrement affectées par l'accroissement des charges de production et, notamment, le département de la Sarthe, il préconise pour 1982 de plafonner l'augmentation de l'assiette des cotisations à 25 p. 100 de celle qui aurait résulté d'une substitution intégrale du revenu brut d'exploitation au revenu cadastral.

## QUESTIONS ECRITES

REMISES A LA PRESIDENCE DU SENAT LE 29 JANVIER 1982

Application des articles 74 et 75 du règlement, ainsi conçus :

« Art. 74. — 1. Tout sénateur qui désire poser une question écrite au Gouvernement en remet le texte au président du Sénat, qui le communique au Gouvernement.

« 2. Les questions écrites doivent être sommairement rédigées et ne contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés ; elles ne peuvent être posées que par un seul sénateur et à un seul ministre. »

« Art. 75. — 1. Les questions écrites sont publiées durant les sessions et hors sessions au Journal officiel ; dans le mois qui suit cette publication, les réponses des ministres doivent également y être publiées.

« 2. Les ministres ont toutefois la faculté de déclarer par écrit que l'intérêt public leur interdit de répondre ou, à titre exceptionnel, qu'ils réclament un délai supplémentaire pour rassembler les éléments de leur réponse ; ce délai supplémentaire ne peut excéder un mois.

« 3. Toute question écrite à laquelle il n'a pas été répondu dans les délais prévus ci-dessus est convertie en question orale si son auteur le demande. Elle prend rang au rôle des questions orales à la date de cette demande de conversion. »

*P.T.T. : respect des libertés syndicales.*

4197. — 29 janvier 1982. — **M. Michel Crucis** attire l'attention de **M. le ministre des P.T.T.** sur sa décision de rejeter le préavis de grève déposé par la fédération de la confédération des syndicats libres des P.T.T., le 15 décembre 1981, concernant la catégorie des receveurs-distributeurs, sous prétexte que la confédération des syndicats libres ne serait pas représentative dans la catégorie du personnel concerné. Il lui fait observer que cette confédération des syndicats libres est représentative sur le plan national, dans les P.T.T., et que par conséquent, elle l'est, *ipso facto*, dans toutes

les catégories de personnel, sans distinction. Il lui demande les raisons pour lesquelles il a cru devoir accepter un préavis de grève déposé récemment par une autre confédération syndicale, pour la même catégorie de personnel, et s'il lui apparaît conforme aux règles démocratiques du pluralisme, de traiter différemment deux organisations syndicales.

*Service de la répression des fraudes : situation administrative.*

4198. — 29 janvier 1982. — **M. Francis Palmero** demande à **Mme le ministre de la consommation** de vouloir bien faire connaître ses intentions quant à la situation administrative des 1 500 agents du service de la répression des fraudes et du contrôle de la qualité.

*Radiation des listes électorales : contrôle des motifs.*

4199. — 29 janvier 1982. — **M. Louis Souvet** attire l'attention de **M. le ministre de la justice** sur l'usage, ou plus précisément l'abus d'usage, qui est fait des articles L. 25 et L. 26 du code électoral, articles prévoyant que quiconque peut demander la radiation d'un électeur indûment inscrit sur une liste électorale. En l'occurrence, un citoyen d'un petit village, s'appuyant sur des raisons fallacieuses, a fait convoquer au tribunal d'instance un nombre d'électeurs égal à 20 p. 100 de la population de ce village en vue de solliciter leur radiation de la liste électorale. Il s'ensuit, dans cette toute petite commune, un climat de tension, pour ne pas dire de terreur, très préjudiciable à la tranquillité de la localité. Il lui demande, en conséquence, les dispositions qu'il entend prendre afin, d'une part, de réprimer l'abus de droit manifeste qui est ainsi commis et afin, d'autre part, que de tels agissements irresponsables ne puissent, à l'avenir, se renouveler.

*Livraison d'armes au Nicaragua.*

4200. — 29 janvier 1982. — **M. René Tomasini** attire l'attention de **M. le ministre des relations extérieures** sur la récente livraison d'armes par la France au Nicaragua. Il tient tout d'abord à lui faire remarquer que si cette livraison d'armes à un régime procommuniste a été habilement présentée par le Gouvernement français comme un acte de coopération de la France à l'égard d'un pays qui réclamait notre aide, notre Gouvernement eût été mieux inspiré d'envoyer des vivres, des médicaments et de dépêcher des médecins au titre de la coopération. Aussi lui demande-t-il s'il ne faut pas voir l'illustration du principe selon lequel le Gouvernement français fait deux poids, deux mesures lorsqu'il envoie des armes au régime procommuniste nicaraguayen, tandis que les victimes du régime militaire polonais ne reçoivent que des bonnes paroles.

*Organisations bénévoles de manifestations sportives : responsabilité civile.*

4201. — 29 janvier 1982. — **M. Philippe de Bourgoing** appelle l'attention de **Mme le ministre délégué auprès du ministre du temps libre, chargé de la jeunesse et des sports**, sur la profonde inquiétude des milieux de la navigation de plaisance à la suite de la condamnation dont ont été l'objet, après l'accident survenu au cours d'une manifestation nautique qu'ils avaient organisée, les dirigeants de la société des régates rochelaises. De telles sanctions frappant des responsables bénévoles auxquels ne peut être reprochée aucune faute personnelle est, en effet, de nature à provoquer un découragement général et, à terme, la disparition des manifestations dont il s'agit. Des situations identiques ayant affecté d'autres disciplines sportives, il lui demande s'il ne lui paraîtrait pas opportun de définir et mettre en œuvre, après concertation avec les différentes fédérations, les conditions permettant aux organisateurs bénévoles de manifestations sportives d'accomplir en toute sérénité leur fonction d'intérêt général.

*Réforme du financement des collèges : conséquences pour les collectivités locales.*

4202. — 29 janvier 1982. — **M. René Chazelle** appelle l'attention de **M. le ministre de l'éducation nationale** sur le fait que par circulaire n° 80-102 du 5 juin 1980 et n° 80-292 du 9 juillet 1980 concernant la réforme du financement des collèges, la situation des collectivités locales a été aggravée du fait que la subvention forfaitaire pour la construction de ces établissements a été sensiblement réduite. Il lui demande quelles mesures le Gouvernement compte prendre vis-à-vis des communes qui ont obtenu précédemment l'inscription pour la construction d'un collège.

*Secours d'urgence : coordination.*

4203. — 29 janvier 1982. — **M. René Chazelle** attire l'attention de **M. le Premier ministre** sur la nécessaire coordination qui devrait exister entre différents ministères en vue de l'organisation de plus en plus rationnelle des secours d'urgence. Les sapeurs-pompiers jouent un rôle primordial et leur dévouement n'est plus à louer mais il est à noter très souvent un manque de coordination. Il demande si un projet d'instruction ne serait pas nécessaire pour coordonner l'action des divers intervenants dans les opérations de secours d'urgence.

*Obtention de la carte de combattant : délai.*

4204. — 29 janvier 1982. — **M. René Chazelle** appelle l'attention de **M. le ministre des anciens combattants** sur les difficultés rencontrées par les anciens combattants pour obtenir la carte du combattant. Les délais administratifs d'instruction des demandes apparaissent trop longs et il lui demande quelles mesures il pense prendre pour remédier à cette situation.

*Etablissement des droits de timbres : montant exact.*

4205. — 29 janvier 1982. — **M. Raymond Soucaret** appelle l'attention de **M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget**, sur les contradictions existant dans la loi de finances n° 81-1160 du 31 décembre 1981 pour l'établissement des droits de timbres : ainsi, selon que l'on se réfère à l'article 41 ou à l'article 43, le même papier timbré coûtera 34 ou 36 francs ; le timbre pour les passeports passe de 240 francs (art. 11-VI-2) à 260 francs (art. 41) et le timbre de la carte de séjour pour étrangers passe de 120 francs à 160 francs. Il lui demande en conséquence quel taux sera appliqué par son administration.

*Epargne et investissements : développement.*

4206. — 29 janvier 1982. — **M. Raymond Soucaret** demande à **M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget**, 1° s'il estime nécessaire de prendre des dispositions favorables à l'épargne ; 2° ou s'il souhaite assurer le financement des investissements par d'autres moyens.

*Aquitaine : ampleur du chômage.*

4207. — 29 janvier 1982. — **M. Raymond Soucaret** attire l'attention de **M. le Premier ministre** sur la détérioration de la situation de l'emploi en Aquitaine : 105 000 chômeurs, soit une augmentation de 25,3 p. 100 en un an. En conséquence, il lui demande quelles mesures de relance il compte susciter afin de faire face à ce très grave problème.

*Nationalisations : situation des sous-traitants.*

4208. — 29 janvier 1982. — **M. Raymond Soucaret** attire l'attention de **M. le Premier ministre** sur la consigne que les pouvoirs publics auraient donné aux présidents directeurs généraux des grands groupes nationalisés afin de favoriser l'embauche. Il lui demande si l'embauche permettant au propre personnel de ces grands groupes de réaliser des travaux jusqu'ici confiés à de nombreux sous-traitants ne risque pas de provoquer la fermeture de ces petites et moyennes entreprises.

*Agriculteurs du Sud-Ouest : indemnisations.*

4209. — 29 janvier 1982. — **M. Raymond Soucaret** demande à **Mme le ministre de l'agriculture** quelles dispositions concrètes ont été prises pour accélérer l'étude des dossiers des agriculteurs les plus touchés dans le Sud-Ouest, par les inondations et les intempéries.

*Risques climatiques : assurance des récoltes.*

4210. — 29 janvier 1982. — **M. Raymond Soucaret** demande à **Mme le ministre de l'agriculture** quelles suites les pouvoirs publics souhaitent donner au projet d'assurance « climat » envisagé par les assurances mutuelles agricoles, et s'il est question d'assurer les récoltes contre les risques climatiques.

Le Numéro : 1,50 F

*Céréales : taxes parafiscales.*

4211. — 29 janvier 1982. — **M. Raymond Soucaret** demande à **Mme le ministre de l'agriculture** si la modulation des taxes parafiscales appliquées aux céréales pourrait être accentuée pour les campagnes à venir.

*Elections municipales et régionales : dates.*

4212. — 29 janvier 1982. — **M. Raymond Soucaret** appelle l'attention de **M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation**, sur une information parue dans l'hebdomadaire *Paris-Match* du 29 janvier 1982. Selon celle-ci : « M. Mauroy a accepté la proposition de M. Defferre d'avancer les élections municipales et régionales à octobre 1982 au lieu d'avril 1983... L'intérieur a déjà pris des dispositions pour retarder d'un mois l'envoi des feuilles d'impôts locaux à l'automne prochain ». En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui faire savoir s'il dément ou non cette information.

*Commission chargée des problèmes fiscaux de l'artisanat : réunions.*

4213. — 29 janvier 1982. — **M. Raymond Soucaret** appelle l'attention de **M. le ministre du commerce et de l'artisanat** sur le fait que la commission chargée des problèmes fiscaux de l'artisanat ne s'est pas réunie depuis le 10 mai. Il lui demande en conséquence s'il compte la convoquer rapidement ou s'il considère qu'elle n'a plus de raison d'être.

*Emploi des fumigants en agriculture.*

4214. — 29 janvier 1982. — **M. Claude Fuzier** appelle l'attention de **Mme le ministre de l'agriculture** sur un article paru dans le n° 142 (janvier 1982) du *Laboratoire coopératif*, relatif à la parution au *Journal officiel* du 15 mars 1981 de l'arrêté du 12 février 1981 fixant les conditions générales d'emploi des fumigants en agriculture. Le *Laboratoire coopératif* regrette que cet arrêté ne fixe pas la fumigation des denrées alimentaires, qui reste tolérée par une circulaire prise à titre provisoire le 1<sup>er</sup> décembre 1959 : « Pendant ce temps, on a en outre toléré la fumigation des céréales stockées par une « application bienveillante » de la circulaire, en assimilant les pains de céréales à des fruits ; on a aussi mis en évidence des nouveaux dangers de certains gaz fumigants (cancérogénicité du dibroboéthane, mutagénicité de l'oxyde d'éthylène ». Il lui demande son avis à ce propos.

*« Magnétiseurs » : légalisation de la profession.*

4215. — 29 janvier 1982. — **M. Pierre Matraja** attire l'attention de **M. le ministre de la santé** sur les diverses questions qui ont été posées durant le précédent septennat, aussi bien à l'Assemblée nationale qu'au Sénat, concernant la situation actuelle des personnes exerçant la pratique dite des « magnétiseurs », plus connue en Europe sous le nom de « Heilpraktikers ». Des malades font appel de plus en plus aux praticiens exerçant cette profession non reconnue en France, car les textes actuellement en vigueur n'en facilitent pas l'exercice. Il lui demande s'il compte prendre des mesures tendant, à travers des textes nouveaux, à légaliser l'exercice de cette profession.

*Licenciement économique : recours.*

4216. — 29 janvier 1982. — **M. Pierre Bastié** attire l'attention de **M. le ministre du travail** sur les personnes licenciées pour raison économique. En effet, certaines personnes, sous couvert d'un licenciement économique, sont licenciées pour toutes autres raisons, voire politiques. Ces personnes vont devant les prud'hommes et les prud'hommes les renvoient devant un tribunal administratif. Ces différentes procédures sont longues, coûteuses et découragent les personnes qui ont le droit avec elles et, d'autre part, n'ont plus de salaire pour faire vivre leur famille. Il lui demande si le Gouvernement a prévu des simplifications et des aides pour ces travailleurs.

*Prime à l'économie d'énergie.*

4217. — 29 janvier 1982. — **M. Pierre Bastié** attire l'attention de **M. le ministre délégué auprès du ministre de l'industrie, chargé de l'énergie**, sur les économies d'énergie que réalisent, après de gros investissements, certains particuliers. Il lui demande si une prime peut être attribuée aux particuliers réalisant des travaux dans le changement de chaudière gaz ou fuel en chaudière à bois.